COMMUNE DE LANGUEUX Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents

Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON

Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Adrien ARNAUD, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS

Absente excusée

Madame Flavienne MAZARDO-LUBAC

Secrétaire

Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint

Monsieur Cédric HERNANDEZ

Secrétaire auxiliaire

Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2017-92

FINANCEMENT DE LA SALLE OMNISPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT – EUROPE – REGION - PAYS

Rapporteur:

Monsieur Alain LE CARROU, 1^{er} Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

Le 22 décembre 2015, la salle omnisports de Langueux a été entièrement détruite par un incendie d'origine criminelle.

Par délibération n° 2016-68 du 17 octobre 2016, vous vous êtes prononcés favorablement sur le projet de construction d'une salle omnisports.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 4 436 000 € TTC. Le remboursement de l'assurance, pour sa part relative au coût d'opération de reconstruction de la salle, est estimé à 1 905 000 € TTC.

Aussi, en plus du «Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée » (FCTVA), de l'autofinancement et du recours à l'emprunt de la Ville de Langueux, l'aide financière de l'Etat, de collectivités territoriales, d'Etablissements Publics et autres partenaires a été sollicitée.

Le projet de reconstruction prévu, a pris des postulats forts en matière d'économie d'énergie. Ainsi, le niveau de consommation attendu sera inférieur de 89 % à la valeur réglementaire RT 2012.

De plus, cet équipement produira sa propre énergie électrique par l'installation d'environ 300 m^2 de panneaux photovolta \ddot{a} ques.

L'autoconsommation électrique a été privilégiée et le surplus d'énergie sera distribué sur les bâtiments communaux situés à proximité.

Un stockage sur batteries électriques sera également réalisé pour venir alimenter les besoins électriques nocturnes (ventilation, blocs de secours).

Ce choix en matière de production et de stockage d'énergie ouvre la possibilité de subvention spécifique de la part du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) dans le cadre du Contrat de Partenariat Europe – Région – Pays.

Aussi je vous propose d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant :

- > à solliciter une subvention auprès du PETR dans le cadre du Contrat de partenariat Europe – Région – Pays;
- à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Certifié exécutoire au vu de la transmission

en Préfecture le 20/12/

et de la Publication le 2/12 La Maire,

Thérèse JOUSSEAUME

Pour extrait conforme. Langueux, le 13 décembre 2017

La Maire,

Thérèse JOUSSEAUME



Construction salle omnisports Langueux

Energie: Installation de 173 panneaux photovoltaïques et d'une batterie de stockage ION

LITHIUM

Objectif: Auto-alimentation énergétique totale du bâtiment

	Dépenses	HT	Recettes	HT
•	Panneaux photovoltaïques	72 000 €	 Contrat de partenariat Europe Région – Pays 	57 600 €
•	Batterie de stockage		• Ville de Langueux (20 %)	14 400 €
<i>Total</i> 72 000 €		72 000 €		72 000 €